



470, rue Francoeur, C. P. 128
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Tél. (418) 794-2221
Télec. (418) 794-2076

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS RELATIF
À L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES**

PERMIS No. _____

Installation d'éoliennes

Coût du permis : _____

No. reçu : _____

Propriété visée

Dossier :
Matricule :
Canton :
Lot :
Superficie :

Propriétaire(s)

Nom :
Adresse :

Téléphone :

Télocopieur :

Requérant(s)

Nom :
Adresse :

Téléphone :

Télocopieur :

Autre(s) intervenant(s)

INGÉNIEUR :

Nom :
Adresse :

Téléphone :
Numéro de licence :

Télocopieur :

CONTRACTEUR :

Nom :
Adresse :

Téléphone :
Numéro de licence :

Télocopieur :

Informations générales

Coût du projet :
Date de la demande :
Date de début des travaux :
Date prévue pour la fin des travaux :
Date d'émission du permis :
Date d'expiration du permis :
Description des travaux :

Informations spécifiques

Nombre d'éoliennes prévu :
La hauteur des éoliennes à être implantées :
La puissance des éolienne(s) à être implantés :
La couleur des éoliennes :

Identification cadastrale du(des) lot(s) et/ou plan de localisation du site visé :

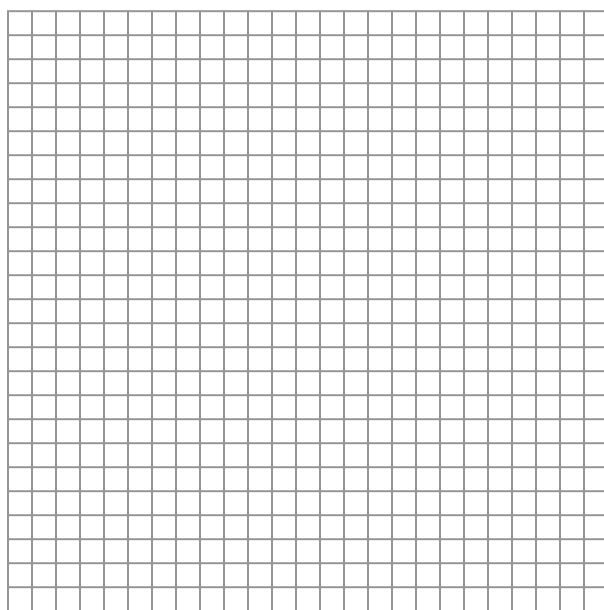
Documents d'accompagnement

- Copie de l'autorisation écrite du propriétaire ainsi que la durée de concession du terrain pour le permis à construire ;
- Copie de l'autorisation (bail) du ministère concerné lorsque la construction est située sur les terres publiques ;
- La localisation de(s) l'éolienne(s) sur le terrain visé ainsi que la localisation par rapport aux habitations, immeubles protégés et routes (132, 197 et 198) ;
- Étude d'harmonisation, s'il y a lieu.

Obligations

Le détenteur du permis et/ou le propriétaire a l'entière responsabilité d'exécuter ou de faire exécuter tous les travaux de construction requis selon les exigences des lois et règlements applicables à ces travaux, ainsi qu'aux différents codes relatifs à la construction.

Croquis



Déclaration du requérant

Je soussigné(e) _____, m'engage à réaliser les travaux conformément aux documents soumis à l'appui de ma demande et m'engage à réaliser lesdits travaux en conformité aux dispositions stipulées aux règlements en vigueur à la MRC d'Avignon.

De plus, les plans et devis déposés ne peuvent être modifiés sans l'autorisation écrite de l'inspecteur en bâtiment.

Représentant de la MRC

Requérant

Date

Date